

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 06 mars 2023, à 18h00 sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 12/12/2022

Délibérations à l'ordre du jour :

1. Création budgets annexes lotissements
2. Maîtrise d'œuvre : aménagements lotissements
3. Etudes aménagements voiries : rue de Samerey et parking stade de foot
4. Projets aménagements sécurité voiries
5. Diagnostic amiante trottoirs et voies communales
6. Travaux terrassement cimetière
7. Travaux fenêtres logements
8. Acquisition abris de jardin
9. Acquisition récupérateurs d'eau de pluie
10. Acquisition mobiliers salle de conseil
11. Acquisition cages terrain de foot
12. Acquisition fourneau électrique et installation hotte – Salle des fêtes
13. Acquisition décorations fêtes

Questions diverses

Membres présents :

Mmes Ferreira de Souza Nicole, Lepetz Joëlle, Lopez Lydia, Gerriet Charline (arrivée à 19h55),
MM. Albertini Michel. Ducreux Philippe. Humbert Jean Yves. Noirot Benjamin. Vivine Serge, Voisin Jean-Marc,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mmes Rusch Elodie, Gerriet Charline, et M. Bernard Eric

Membre(s) absent(s) : M. Scordo Rémi, M. Voisin Jean-Marc

Procurations : Mme Rusch Elodie à M. Albertini Michel ; Mme Gerriet Charline à M. Noirot Benjamin, M. Bernard Eric à Mme Lepetz Joëlle.

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 heures et 10 minutes et procède à l'appel des présents.
Le conseil municipal a désigné M. Humbert Jean-Yves pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès verbale de la séance du 12 décembre 2023. M. Noirot Benjamin fait remarquer une erreur de saisie concernant le point d'affouage -> 35 affouagistes au lieu de 32. Ce point sera à modifier. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à débattre.

Mme le Maire expose le point n° 1 sur la nécessité de créer des budgets annexes pour le projet des lotissements situés rue du Centre et ainsi les nommés par délibération afin de traiter les dépenses et recettes de ce projet.

Les membres n'ont émis aucune remarque à ce sujet et Mme le Maire propose
Le conseil municipal approuve la création de 2 budgets annexes lotissements, n°
Fournil » et « du Centre ».

Le point n°2 est présenté par M. Vivine concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des lotissements rue du Centre.

Il rappelle que lors de la séance du 17/10/2022, des devis ont été présentés sur ce sujet et des informations complémentaires avaient été demandées. Ce point a donc été reporté.

Il est de nouveau présenté avec une étude plus approfondie sur les relevés topographique, bornages, études des sols...

Les entreprises ABCD Géomètre et CIRUS ont fait parvenir des propositions financières détaillées.

M. Vivine expose leurs offres.

L'entreprise ABCD propose une étude et maîtrise d'œuvre pour les 2 lotissements d'un montant total 31 000 € HT. Il est précisé que les offres de l'entreprise ABCD ne contiennent pas l'étude géotechnique et que le coût total estimé pour les 2 lotissements s'élève à 5 000 € HT soit un coût total à 36 000 € HT.

L'offre de l'entreprise CIRUS s'élève à 52 000 € HT. Le coût de la prestation « permis d'aménager » est plus élevé.

M. Vivine demande s'il y a des questions sur ce sujet. Il n'y a pas de remarque et M. Vivine propose le vote.

Les membres approuvent à l'unanimité les devis de l'entreprise ABCD pour un montant total de 31 000 € HT et lui confie la mission d'étude et maîtrise d'œuvre des lotissements « du Centre » et « du Fournil ».

M. Albertini Michel expose le point n°3 les projets d'aménagements voiries de la rue de Samerey et du parking stade de foot.

Dans la continuité des travaux déjà menés, il est nécessaire de rénover la portion de voirie entre l'intersection rue de la Merceret et la Mairie. Il propose de délégué la maîtrise d'œuvre à l'entreprise CIRUS pour son aménagement.

Une offre d'un montant de 11 060.40 € TTC est présentée. Également, le projet d'agrandissement du parking du stade de foot est exposé pour un montant de 9 237.60 € TTC. Les membres du conseil n'émettant aucune remarque, M. Albertini Michel propose le vote. Les devis de l'entreprise CIRUS sont approuvés pour 11 060.40 € TTC concernant l'aménagement rue de Samerey (portion intersection rue de la Merceret et la Mairie) et 9 237.60 € TTC pour l'aménagement du Parking du Stade de foot.

Le point n° 4 concernant les projets d'aménagements sécurités voiries est présenté par M. Albertini.

Les études d'aménagements concernant la rue de Samerey, le parking boulangerie et la sortie rue des Battous, menées par l'entreprises CIRUS (validé par délibération du 29/08/22) ont apportés des réponses satisfaisantes au comité sécurité et voirie.

M. Albertini projette les plans de proposition d'aménagement en précisant les modifications à apporter afin de sécuriser l'accès au parking de la boulangerie et la sortie de la rue des Battous ainsi que l'entrée/ sortie de la rue de Samerey. Il expose également les estimations du coût prévisionnel concernant ces aménagements.

Pour la RD 220 rue du Centre (sécurisation sortie rue des Battous) :

- Estimation complète des travaux « enrobé scintillant » sur le plateau 83 821.25 € HT
- Estimation complète des travaux hors signalisation de la route départementale 77 426.25 € HT

Parking de la boulangerie :

- Estimation complète du parking de la boulangerie 72 464.40 € HT (la signalisation représente environ 400 € HT)

Sortie rue de Samerey :

- Estimation des travaux de signalisation de la route départementale 15 136.80 € HT
- Estimation complète des travaux hors signalisation de la route départementale 170 565.55 € HT

Concernant le projet d'aménagement du parking de la boulangerie, M. Albertini ajoute qu'un aménagement provisoire sera mis en place afin de recueillir les avis des usagers et se diriger vers un projet au plus proche des attentes.

La phase test comprendra une entrée et sortie par la rue du Centre (la sortie rue des Battous reste inchangée).

M. Ducreux Philippe n'étant pas convaincu par la proposition de l'aménagement du parking, souhaite que d'autres propositions soient faites.

M. Humbert intervient et rappelle que le sujet principal de ce dossier est de valider le projet et non de définir les modalités d'aménagement.

M. Albertini précise que cet aménagement a été validé par le comité voirie sécurité mais qu'il sera possible d'apporter des modifications en temps voulu.

Il est également nécessaire d'approuver la sécurisation du parking et de la sortie rue des Battous pour que le conseil départemental donne son accord pour l'engagement des travaux.

M. Ducreux doute sur l'utilité des aménagements projetés.

M. Humbert Jean-Yves demande l'avis des membres sur la dangerosité de la sortie de la rue des Battous.

M. Ducreux pense que non. Mme Lepetz estime que cette intersection est dangereuse dû à son manque de visibilité d'un côté et de la vitesse excessive sur la rue du centre.

M. Albertini expose la proposition d'un plateau rue du centre en amont de cette intersection.

M. Humbert s'interroge sur cet aménagement. Mme Lepetz argumente qu'il est peut-être nécessaire afin de casser la vitesse des véhicules arrivants de la rue de Samerey.

Le dernier projet concerne la sécurisation de l'entrée/sortie de la rue de Samerey (RD 220^E), là où la vitesse des usagers est également excessive.

Il consiste à installer une chicane et une écluse à distance réglementaire en prenant compte des particularités du terrain avec l'accord du conseil départemental.

M. Ducreux propose l'agencement d'une piste cyclable sur la rue de Samerey.

M. Vivine demande s'il est possible de modifier les aménagements présentés.

M. Albertini confirme cette possibilité, toujours avec l'accord du conseil départemental et propose le vote de ces 3 projets.

Le conseil municipal VALIDE à la majorité avec 9 voix POUR et 2 CONTRES le projet et le chiffrage estimatif à 71 990.40 € HT (sans la signalétique) pour l'aménagement du parking boulangerie,

VALIDE à la majorité avec 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS concernant le projet et le chiffrage estimatif à 77 426.25 € HT pour l'aménagement de la RD 220 rue du Centre (devant la boulangerie et sortie rue des Battous),

VALIDE à l'unanimité le projet et le chiffrage estimatif à 170 656.55 € HT pour l'aménagement de l'entrée/sortie d'agglomération RD 220^E rue de Samerey

M. Albertini poursuit sur le point n°5 concernant le diagnostic amiante trottoirs et voies communales

Suite à de nouvelles réglementations concernant les travaux de voiries, un diagnostic amiante est désormais obligatoires (trottoirs et voies communales). Un devis estimatif d'un montant de 7 008.00 € TTC de l'entreprise ICSEO est proposé pour permettre l'avancement des travaux. Les diagnostics sont regroupés pour ne pas à avoir à les faire réaliser individuellement. Les membres n'ont émis aucune remarque. Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le diagnostic amiante pour les enrobés.

Mme Ferreira expose le point n° 6 concernant les travaux de terrassement des allées du cimetière

Afin de limiter le désherbage des allées autour de l'église, un devis de l'entreprise SJE est proposé pour l'enlèvement des pavés existants et le remplacement par un enrobé adapté. Mme Ferreira précise que les joints des dalles sont détériorés et qu'il est nécessaire d'intervenir régulièrement pour désherber. M. HUMBERT demande s'il n'y a pas des désherbants efficaces et qu'il est dommage de retirer ces pavés. Le devis d'un montant de 27 441.00 € de l'entreprise SJE est VALIDÉ à la majorité : 10 Pour et 1 Abstention.

M. Bernard étant absent, Mme le Maire prend la parole pour le point n°7 relatif aux travaux des logements locatifs

Des travaux de mise en conformité des normes énergétiques pour les logements locatifs sont nécessaires. Trois devis sont présentés pour le changement des fenêtres et portes fenêtres à la résidence du canal et aux 2 logements de l'école. Mme le Maire rappelle qu'un audit a été réalisé courant 2022 et il est préconisé d'effectuer ces travaux. Les entreprises Alumferm et Socoreve ont proposés les tarifs suivants pour les fenêtres et portes-fenêtres des 3 bâtiments : Alumferm 42 750 € (avec volets roulants pour 2 bâtiments) et Socoreve 39 370 €. Les membres ont validé à l'unanimité l'offre de l'entreprise Socoreve.

M. Vivine présente le point n°8 concernant l'acquisition abri de jardin

Le jardin participatif souhaite développer ses installations avec l'achat d'un abri de jardin qui servira de stockage du matériel. Pour ce faire, plusieurs dimensions d'abri des entreprises M. Bricolage, Castorama sont présentés. M. Vivine propose un abri d'un montant de 2 490 € TTC. Les membres du conseil autorisent l'acquisition de cet abri d'un abri de jardin à 2 490 € TTC

Mme Ferreira fait part de la proposition d'acquisition de mobiliers destinés à la salle de conseil (point n°9)

En effet, La salle de réunion de conseil municipal est également utilisée pour les cérémonies des mariages. La disposition du mobilier actuel n'est pas adaptée tant pour les réunions de conseil que pour les cérémonies. Il est alors proposé d'investir plusieurs tables modulables avec différentes chaises avec et sans accoudoirs. L'entreprise Bureau Vallée a fait part de son offre d'un montant de 6 674 € TTC. Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.

M. Vivine présente le point n°10 relatif à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Vue les conditions climatiques actuelles, l'acquisition de cuves de récupération des eaux pluviales semble nécessaire. Il est proposé d'installer une vingtaine de cuves de 1000 L aux bâtiments communaux. Mme le Maire ajoute qu'il risque d'avoir des difficultés d'approvisionnement et juge utile cette acquisition. Les membres du conseil n'apportent aucune remarque et autorisent à l'unanimité Mme le Maire à effectuer les démarches pour l'acquisition de 20 cuves de 1000 L destinées à la récupération des eaux pluviales. (2 types de cuves : unicube noirs ou réservoirs plus sophistiqués pour certains bâtiments)

M. Ducreux expose le point n°11 concernant l'acquisition de cages mobiles pour le terrain de foot (

L'association Jura Stad foot sollicite des cages de but transportables afin de compenser la suppression des cages détériorées. Les entreprises ont fait parvenir leurs offres : SN Sport Nature pour 9 347.00 TTC et Techni-contact pour 11 69.90 € TTC concernant 2 buts A8 alu et 1 but A11 alu. Un devis de l'entreprise NBS Energy sport 2000 pour 7 355 € TTC nous est parvenu par l'association. Cependant, il n'a pas pu être présenté car la validité était dépassée et plusieurs points techniques étaient à revoir. Nous avons sollicité l'entreprise pour avoir des précisions complémentaires mais cette demande n'a pas pu aboutir. Mme le Maire soulève un point nécessaire à cette acquisition : le mobilier non fixé au sol n'est pas couvert par l'assurance. Ce qui oblige à définir un lieu de stockage fermé et sécurisé afin d'éviter toute dégradation ou vol.

M. Humbert propose de se renseigner sur la logistique de la Mairie de Dole qui doit certainement être en possession de cages similaires. Les membres ont proposé plusieurs possibilités de stockage.

Les membres du conseil proposent une rencontre avec le président de l'association. M. Ducreux sollicite le vote pour l'acquisition des cages transportables. Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité l'acquisition de 2 buts A8 et 1 but A11 transportables, **DEMANDE** la mise en place d'une convention avec l'association Jura Stad Foot pour définir les conditions de mise à disposition et de stockage et **AUTORISE** Mme le Maire à valider la commande au mieux disant si un accord est convenu avec l'association Jura Stad Foot par une convention.

Mme le Maire prend la parole pour le point n°12 : Acquisition fourneau électrique et installation hotte destinée à la salle des fêtes

Le retrait de la cuve citerne situé au cimetière, qui alimente le système de cuisson à la salle des fêtes est en cours de réflexion. Le fourneau de cuisson étant peu utilisé et les normes de maintenance étant de plus en plus contraignantes, il est jugé utile de modifier le système de cuisson par un fourneau électrique et par la même occasion, prévoir l'installation d'une nouvelle hotte adaptée.

- 1 fourneau équipé de 4 plaques à 3 198.00 € TTC
- 1 fourneau équipé de 5 plaques 3 614.22 € TTC
- L'installation et l'acquisition d'une hotte adaptée 7 338.60 € TTC
(reste à charge les frais de finitions par un couvreur)

M. Humbert prend la parole et propose de réfléchir sur un comparatif avec d'autres systèmes de cuisson, notamment l'installation d'une bouteille de gaz pour remplacer la cuve. Mme le Maire informe qu'à l'heure actuelle, la salle des fêtes n'est pas aux normes pour « faire la cuisine ». Il est seulement possible de réchauffer les préparations. Les travaux de mise aux normes de la cuisine sont conséquents.

M. Ducreux propose le vote. Le conseil municipal **ACCEPTÉ** à la majorité 10 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**, le devis d'un montant de 3 198.00 € TTC pour l'acquisition d'un fourneau 4 plaques à destination de la salle des fêtes et **REFUSE** à l'unanimité le devis d'un montant de 7 338.60 € TTC pour l'installation et l'acquisition d'une hotte.

Mme Ferreira présente le point n°13 sur l'acquisition de décorations de fêtes

Afin de d'organiser les différentes fêtes prévues, un devis de l'entreprise décolum pour l'acquisition de décorations est présenté Mme Ferreira propose d'acquérir un complément d'illumination Noël « mobiles » qui pourront également servir pour d'autres événements.

Le conseil ACCEPTÉ à l'unanimité l'acquisition des décorations et **VALIDE** le devis de l'entreprise Décolum d'un montant de 3 487.80 €

Questions diverses

- Demande d'emplacement pour Food truck pizza :

Mme le Maire fait part des demandes d'emplacement d'installation food truck pizza feux de bois.

Le conseil est favorable à l'installation de camion pizza les mardis ou vendredi en fonction des disponibilités de chacun. Le conseil sollicite la mise en place d'une redevance d'emplacement. Ce point sera traité au prochain conseil municipal.

- Comparatif prestataires restaurant scolaire :

La communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a la compétence restaurant scolaire souhaite changer de prestataire concernant la confection et la livraison des repas à l'école.

M. Vivine et Mme Gerriet se sont restaurés à l'école d'Abergement La Ronce avec le traiteur Dol Agape et au Centre de loisirs de Tavaux avec le traiteur La Grande Tablée du Grand Dole.

Ils ont fait part de leur ressenti et comparaison des menus. Globalement, ils restent mitigés et peu convaincus de la qualité du traiteur La Grande Tablée.

- Travaux clôture terrain de tennis :

Mme le Maire propose la réhabilitation de la clôture du terrain de Tennis qui est endommagé par le temps.

Un devis est proposé. Ce point est jugé non urgent et plusieurs points techniques sont à revoir. Cette réhabilitation sera proposée à l'automne.

- Versement subvention Jura stad foot :

Mme le Maire informe le conseil de l'intention d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Jura Stad Foot pour son engagement lors de la représentation Jazz In Love.

Le conseil est favorable à cette attribution.

La séance est levée à 21H30

Le secrétaire de séance

Jean-Yves Humbert

5

Le Maire,

Joëlle Lepetz

